

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1852

1^{er} août 2013

SOMMAIRE

Akora S.A.	88850	Juniper Investment S.A.	88855
Aspen Properties S. à r.l.	88850	K-Berg S.à r.l.	88855
B. & C.E.	88850	Keystone Asset Management S.A.	88855
BGL BNP Paribas Factor S.A.	88850	King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l.	88855
Birch S.A.	88850	King George Holdings Luxembourg II S.à r.l.	88855
Bovent S.A.- SPF	88851	Laval Finance S.A.	88856
Broadcasting Center Europe S.A.	88850	Lousseau Holding S.A.	88856
Cogel S.A.	88851	Luxart S.à r.l.	88855
Constructor Partners S.A.	88851	Luxmob S.à r.l.	88856
Dakimo II S.A.	88852	Lyreco Luxembourg	88856
Davimmo S.A.	88852	Massala S.A.	88856
DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l.	88852	Media Properties S.à r.l.	88856
Ditto S.à r.l.	88852	Medor S.A.	88857
DML Conseil S.à r.l.	88852	Meinbach Consulting & Design S.à r.l.	88857
DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.	88851	Melody Finance S.A.	88857
DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l.	88851	My Energy GIE	88895
DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l.	88851	Nefertoum	88859
DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l. ...	88852	New Dynamic Solutions	88896
Eni South China Sea Limited	88894	NGP IX CanEra S.à r.l.	88896
European News Exchange S.A.	88853	North Invest S.à r.l.	88858
Faenza Luxembourg S.à r.l.	88859	Partin S.A.	88857
F & D Industry S.à r.l.	88853	PLF 1	88857
Fortezza S.à r.l.	88853	Post Scriptum Holding S.A.	88857
GCM SICAV-FIS S.A.	88854	Powerhouse Holding (Luxembourg)	88860
Germandrea Holding S.A.	88854	Premier Innovations Group	88882
Gold-Rush S.A.	88854	Quasar System S.A.	88858
Helmshore International S.A.	88853	Quasar System S.A.	88858
Holzgestaltung Irsch S.à r.l.	88853	Quasar System S.A.	88858
INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.	88853	Queensgate Carry Partner GP Coop S.A.	88858
IT Dynamics S.à r.l.	88854	Real Partners S.A.	88858
IZA Lux S.A.	88854	Ryhân Services S.à r.l.	88859
Josten Consulting S.à r.l.	88854	Saxo.com s.à r.l.	88859
		Scania Treasury Luxembourg	88859

Aspen Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.222.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080111/9.

(130099349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Akora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 68.557.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080096/9.

(130099013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

B. & C.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 5.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080120/9.

(130099252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080143/9.

(130099254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Birch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080135/9.

(130099020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

BGL BNP Paribas Factor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080134/9.

(130098789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Bovent S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 158.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080139/9.

(130099475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Cogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 67.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080182/9.

(130098817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Constructor Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080189/9.

(130099021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 106.005.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080213/9.

(130099358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 78.030.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080214/9.

(130098804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 105.853.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080215/9.

(130099357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 106.006.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013080216/9.
(130098803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Dakimo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 89.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013080217/9.
(130099127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Davimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt, 18, Op den Rousen.
R.C.S. Luxembourg B 161.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013080218/9.
(130099089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 132.540.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013080221/9.
(130099417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Ditto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler.
R.C.S. Luxembourg B 158.320.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013080222/9.
(130099333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DML Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 22, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 156.798.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013080223/9.
(130098879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080262/9.

(130098931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

F & D Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 11, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.882.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080256/9.

(130098990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080252/9.

(130099249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Helmshore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 127.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080340/9.

(130099376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Holzgestaltung Irsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 86.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080350/9.

(130099351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080372/9.

(130099367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

IT Dynamics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.352.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080376/9.

(130098882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Germandrea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080316/9.

(130098917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

GCM SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 171.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080313/9.

(130099344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Gold-Rush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 52.687.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080322/9.

(130099030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

IZA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080381/9.

(130098808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Josten Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 168.926.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080384/9.

(130098881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Juniper Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080389/9.

(130098974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

K-Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080390/9.

(130099309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Keystone Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 141.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080395/9.

(130099308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080396/9.

(130098800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

King George Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080397/9.

(130099157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080409/9.

(130099329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Laval Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080412/9.

(130098919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Lousseau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080418/9.

(130098921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080422/9.

(130099328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Lyreco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 38.924.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080423/9.

(130099182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Massala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 147.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080430/9.

(130099481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080432/9.

(130099253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080453/9.

(130099480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Meinbach Consulting & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 43, Beschmontsbongert.
R.C.S. Luxembourg B 27.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080454/9.

(130099395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Melody Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 78.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080455/9.

(130098923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

PLF 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080497/9.

(130098840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Partin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080491/9.

(130099317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Post Scriptum Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080501/9.

(130098915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080506/9.

(130099318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Quasar System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080507/9.

(130098828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Quasar System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080508/9.

(130098884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Real Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080515/9.

(130099311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Quasar System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080509/9.

(130098901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

North Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080475/9.

(130099008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Nefertoum, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080472/9.

(130099143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080540/9.

(130099113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Saxo.com s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 171.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080539/9.

(130098998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Ryhân Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 1, rue Um Quart.
R.C.S. Luxembourg B 167.645.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080533/9.

(130099439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Faenza Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 175.194.

EXTRAIT

En date du 10 juin 2013, Faenza Holding S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à Faenza Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B177.855.

Suite à ce transfert, Faenza Midco S.à r.l. est l'associé unique de la Société détenant la totalité de 20.000 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013080026/18.

(130098098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Powerhouse Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.809.

In the year two thousand and thirteen, the seventh day of the month of June;

Before us Maître Edouard Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Powerhouse Holding (Luxembourg), a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated on 11 April 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting was opened at 5.30 p.m., with Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Hadrien Forterre, Avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Hadrien Forterre, Avocat, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

II- That pursuant to the attendance list, twelve thousand five hundred (12,500) shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that all Shareholders present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights as the already existing shares.

2. Restatement of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

Art. 6. Share Capital.

"6.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

3. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

4. Full restatement of the articles of association of the Company;

5. Appointment of class A managers of the Company and class B managers of the Company; and

6. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Powerhouse Co-Invest, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), called hereafter "PCI", duly existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, hereby subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) newly issued shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each by way of a contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company;

The evidence of the existence and of the value of the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been produced to the undersigned notary.

Thereafter, PCI joined the Meeting to resolve on the following resolutions.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Meeting resolves to restate article 3 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

"Affiliate"	Means, when used with reference to a specified Person, any Person controlling, directly or indirectly such Person, any Person which such Person, directly or indirectly controls, or any Person which are under the control, directly or indirectly, of the same Person which controls, directly or indirectly such Person.
"Articles"	means the articles of association of the Company.
"Asset Manager"	has the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement.
"Board"	means the board of managers of the Company.
"Business Day"	means any day other than a Saturday, Sunday or legal holiday or other day on which commercial banks in either of, Paris, Amsterdam, London, Luxembourg, San Francisco and New York are required to close.
"Business Plan"	has the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement.
"B.V"	means Powerhouse Finance B.V., a company organized under the laws of the

	Netherlands with registered office at (1082 MD) Amsterdam, Claude Debussylaan 24, the Netherlands, and registered with the Netherlands Trade and Companies Register under number 57745145.
“Company”	has the meaning ascribed to it under article 2.
“Company Securities”	means the shares issued by the Company and subscribed by Shareholders, and any other shares or Securities granting access directly or indirectly to the share capital of the Company that may be issued by the Company in the future.
“Control”	means with respect to a Person (i) direct or indirect ownership of 50% or more of the voting securities of such Person, (ii) the right to appoint, or cause the appointment of, fifty per cent (50%) or more of the members of the board of directors (or similar governing body) of such Person, (iii) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis the assets of such Person, and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of the Shareholders Agreement, a fund or account advised or managed on a discretionary basis directly or indirectly by a Person shall also be deemed to be Controlled by such Person (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing).
"Drag-Along Sale"	has the meaning ascribed to it in article 11.1.
"Drag-Along Notice"	has the meaning ascribed to it in article 11.1.
"Dragged Shareholder"	has the meaning ascribed to it in article 11.1.
"Dragging Shareholder"	has the meaning ascribed to it in article 11.1.
"Encumbrance"	shall mean any pledge, security, any mortgage, security interest, easement, community property interest, lien, surety, pledge, or other real or personal right encumbering any asset or restricting any attribute of ownership (and the term "Encumber" shall have the meaning correlative to the foregoing);
“Entity”	shall mean a company, partnership, limited partnership, joint venture, consortium, fonds commun de placement à risques or any equivalent or similar entity in any legal systems, fund, association, trust or unincorporated organization, or a government or any agency or political subdivision thereof, or any other entity or organization;
“Exit Decision”	has the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement.
“Group”	means the Company, the B.V and their Subsidiaries (and the term Group companies shall have meanings correlative to the foregoing);
"Initial Transferor"	has the meaning ascribed to it in article 10.1.
“Law”	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
"Lock-Up Period"	has the meaning ascribed to it in article 9.6.
"Managers"	means any manager of the Company.
“Person”	means any individual or corporate body, government body or any legal entity whatsoever.
"Proposed Sale"	has the meaning ascribed to it in article 10.1.
“Related Parties”	has the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement.
“Securities”	means all shares, warrants, profit participating loans, hybrid instruments or other equity or equity-like securities including any other form of right, giving access, or likely to give access, directly or indirectly, immediately or in the future, with or without exercise, notice or other formality, by conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of a warrant or by any other means to the allocation of shares or of other securities representing or giving access to a fraction of the share capital, of the profits, of the liquidation surplus or the voting rights of any Company, including without limitation any right resulting from the dividing up of securities (such as usufruct or bare ownership), and any preferential rights of subscription to any share capital increase in the Company, or to any issue of any security issued or allocated as a result of a transformation, merger, spin-off, contribution or similar operation of the Company as well as any debt securities, including bonds and loan notes whether or not convertible into equity, and other debt instruments.
“Securities Valuation”	has the meaning ascribed to it in article 9.5.
“Share”	means any share of the Company.
“Shareholder”	means any shareholder of the Company.
“Shareholders Agreement”	any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
“Shareholders Loan”	means any funding of the Company through any loan provided by any of its

	Shareholders.
"Subsidiary"	means a Person that is Controlled directly or indirectly by another Person.
"Tag-Along Notice"	has the meaning ascribed to it in article 10.2.
"Third Party"	means any Person who is not a Shareholder, an Affiliate of any Shareholder, a Party, or any Entity having any direct or indirect capital relationship with any of the foregoing.
"Total Interests"	means together, in relation to a Shareholder, one hundred per cent (100%) of its Company Securities and one hundred per cent (100%) of its Shareholder Loan.
"Transfer"	means, when used with respect to any Securities shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, beneficial ownership, usufruct, or any rights of such Securities (including any voting or dividend rights), by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, death, inheritance, partial contributions of assets, mergers, splits, sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in such Securities, as well as any combination of such methods of transfer of ownership). For the purposes hereof, the related terms "Transferor" shall mean any Person Transferring a Security, and "Transferee" shall mean any Person to which a Security is Transferred.
"TwentyTwo Group Holding"	means TwentyTwo Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés).
"Veto Matters"	<p>means, subject to the Shareholders Agreement, any decision or action relating to any of the matters listed below which shall be taken only with the prior approval of all the Shareholders at the Shareholders' meeting:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Any material modernisation capex financing, excluding expenditures deriving from obligations of the Company or any of its Subsidiaries under the major lease agreements entered into by the Subsidiaries of the Company. 2. Any new financing (i.e. any new financing arrangements or entry into any new financing documentation or funding arrangements whether or not such financing or funding is provided by the institutions which currently provide financing to the Company or its Subsidiaries) resulting in an increase of the aggregate financial debt of the Company and its Subsidiaries taken as a whole by more than 10% (except for modernization CAPEX financing). 3. Any amendment to the following terms of the current financing agreements in place between financing institutions and the Subsidiaries of the Company: (i) maturity, (ii) amortization schedule; or (iii) margin. 4. Any voluntary arrangement entered into by the Company or any of its Subsidiaries with their creditors or the filing for creditor protection procedures (pre-insolvency or insolvency, for the avoidance of doubt including mandataire ad hoc, conciliation, sauvegarde, sauvegarde financière accélérée, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, concordat, faillite, gestion contrôlée, sursis de paiement procedure and other similar procedures), or similar procedures, by the Company or any of Subsidiaries (except as required by law). 5. Any issuance of new Securities (including for the avoidance of doubt, shares, preferred equity certificates, options, warrants, bonds and other financial securities whether convertible or not) of the Company or the Subsidiaries, or any modification to existing Securities of the Company. 6. Any merger, demerger, dissolution, contribution or other reorganization affecting the beneficial or legal ownership of the Company or any of its Subsidiaries except in the case of intra group mergers or reorganization provided such mergers or reorganization do not adversely affect the tax treatment of direct or indirect investors or adversely affect them in any other manner; 7. Any amendments to the major lease agreements entered into by the Subsidiaries of the Company excluding those contemplated by the initial business plan. 8. Any settlement of any litigation or dispute resulting in a material payment by the Company and/or the Subsidiaries. 9. Any entering into of new agreement, or material change to existing, agreements between the Company or its Subsidiaries and TwentyTwo Group Holding, the Asset

Manager, any of their Affiliates or any Related Parties of any of these Persons (and any remuneration of a corporate office of the Company or the Subsidiaries which is a Related Party).

10. Any

a. Transfer of the Securities and other interests in any of the Subsidiaries, other than the Transfer of all of the Securities and other interests in all of the Subsidiaries (directly or indirectly).

b. (i) Transfer by the Company and any of its Subsidiaries of their principal assets, or (ii) Transfer of all of the Securities and other interests in all of the Subsidiaries (directly or indirectly), where TwentyTwo Group Holding, the Asset Manager, any of their Affiliates or any Related Parties of any of these Persons have an economic interest (for the avoidance of doubt including, equity interest or an interest resulting from a profit sharing agreement) arising from the Transfer in question, except as a result of any such persons benefiting from asset management or property services agreements as service providers following the completion of any of the transactions set out above, under terms entitling them, either directly or indirectly, to equal or less favourable economic benefit, in comparison to the terms prevailing at the time immediately preceding the completion of the transaction in question (with the exception of the modification of the term of the contracts in question).

c. in situations other than as set out in paragraphs (a) and (b), Transfer of all or substantially all assets by the Company or the Subsidiaries which would not ensure a minimum return to the Shareholders as agreed from time to time between the Shareholders and TwentyTwo Group Holding or one of its Affiliates.

11. Any material transfer of household units owned by the Subsidiaries.

12. Subject to the exception of point 6 above, any change in the business of any of the Subsidiaries, any Subsidiaries taking on new business activities or any of the Company or the Subsidiaries buying shares in any entities other than the Subsidiaries, or subscribing to shares in such other entities.

13. Any modification of the terms of, or conversion, of the convertible bonds issued by the Company or the Subsidiaries.

14. Any modification to any of the articles of association, or governance documents and shareholders' agreements relating to the Company or the Subsidiaries.

15. Any tax election or changes to any formal tax election and any change of the tax policy and principles or tax structuring of the Company;

16. Any change in the corporate form or purpose, the registered office and the business of the Company and any substantial modification to the activities or management policy of the Company.

17. Any decision taken by the Company as shareholder of a Subsidiary relating to the approval of a decision or action which the directors, officers or managers of this Subsidiary are not entitled to make or take without the prior approval of the shareholders of this Subsidiary.

Art. 2. Name. There exists a private limited Company (société à responsabilité limitée) under the name Powerhouse Holding (Luxembourg) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law, as well as by the present Articles and the Shareholders Agreement.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6.3 The Company may redeem its own shares.

6.4 In the event that, in a given calendar year, the approved Business Plan requires additional funding or issuance of Securities or Shareholders Loan, such funding shall, without prejudice to the Veto Matters, be proposed to the Shareholders so that they may subscribe to new Securities or Shareholder loans, pro rata to their shareholding in the share capital of the Company (prior to such issuance of new Securities).

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 Inter vivos, the shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

8.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.5 In the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

Art. 9. General Transfer restriction rules.

9.1 No Shareholder shall Transfer any Securities or assign any portion of its Shareholder Loan to any Person (for the avoidance of doubt whether an affiliate or a Third Party) unless it simultaneously Transfers its Total Interest.

9.2 No Shareholder shall Encumber any Company Securities to the benefit of any Third Party or any other Person.

9.3 Without prejudice to the terms and conditions set out in article 11.1 below, no Shareholder shall Transfer its Total Interest unless it is against a cash consideration representing ninety five per cent (95%) of the total consideration paid for such Company Securities (the remaining portion of the consideration having to be only composed of Securities).

9.4 At each time a valuation for Securities shall be established in the context of any Transfer which is not fully in cash and in particular where it shall be established that at least ninety-five per cent (95%) of the consideration offered for the

Total Interests is in cash (which implies a valuation of the remaining portion of the consideration which shall be only composed of Securities), such valuation shall be either acknowledged and agreed between the Shareholders on the basis of the valuation information provided by the Transferor in good faith, or established by an independent expert jointly appointed by all the Shareholders or, in the event of a failure to agree on an expert within a ten (10) days period as from the first request for the appointment of an expert by any Shareholder, upon request of the most diligent Shareholder asking for the appointment of an independent expert with the courts of Luxembourg.

9.5 The expert will be instructed to determine independently the price of the Securities (the "Securities Valuation") and confirm whether or not at least ninety-five per cent (95%) of the consideration offered for the Total Interests is in cash with reference to any criteria, which he shall, in his discretion deem adequate and fair. The Securities Valuation determined under this article shall be final and binding upon the Shareholders concerned and without recourse except patent negligence. The fees and expenses of the expert shall be borne by the Shareholders pro rata to the number of the Company Securities they own.

9.6 No Shareholder shall, directly or indirectly, Transfer any or all of its Total Interests to or to the benefit of any Person (or do anything with the same economic effect as any of the foregoing) during the period (the "Lock-Up Period") beginning on the date hereof, continuing to and ending on the date which is four (4) years after the date hereof (and including such date).

Art. 10. Tag-along rights.

10.1 Without prejudice to the provisions of article 9 and the provisions of the Shareholders Agreement, in the event that, following the end of the Lock-Up Period, a Shareholder (the "Initial Transferor") commits to Transfer its Total Interest, it shall notify the other Shareholders, in writing, of such envisaged Transfer and its terms and conditions, including the identity of the envisaged Transferee (which shall specify the identity of any Entity or Entities having jointly or individually, directly or indirectly, the Control of such envisaged Transferee), the proposed purchase price, the material terms of the sale including any representations, warranties and indemnities, the details of the acquisition financing entered into by the Transferee (including available confirmations from sources of financing) and information reasonably necessary to determine the creditworthiness of the Transferee and the suitability of the Transferee for anti-money laundering compliance purposes (the "Proposed Sale").

10.2 Within ten (10) days of the date of such notice, if any other Shareholder wishes to participate in the Proposed Sale, it shall so notify the Initial Transferor in writing (the "Tag-Along Notice"). If the Tag-Along Notice is not made within this time period, such Shareholder shall be deemed to have declined to participate in the Proposed Sale.

10.3 Upon receipt of a Tag-Along Notice in accordance with the preceding paragraph and subject to the effective completion of the Proposed Sale by the Initial Transferor, the Shareholder having sent a Tag-Along Notice shall be entitled to Transfer its Total Interest to the concerned Transferee, at the same price (which may include a consideration of shares or other Securities) and on the same terms and conditions as those provided for in the Proposed Sale.

10.4 Each Shareholder exercising its tag-along right shall

(i) grant the representations, warranties and indemnities which the Initial Transferor is granting, provided that the liability of each Shareholder shall be several and such liability shall be limited to the percentage corresponding pro rata to its shareholding in the Company (and each Shareholder shall benefit from all other limitations of liability granted to the Initial Transferor under any Transfer documentation in connection with the Proposed Sale);

(ii) pay its share of the external costs incurred in connection with the Proposed Sale, pro rata its shareholding in the Company;

(iii) Transfer its Total Interest to the Transferee at the same time as the Initial Transferor.

10.5 If the Proposed Sale is not completed within three (3) months of the Tag-Along Notice in compliance with this article the Proposed Sale can no longer be completed (unless it is expressly otherwise agreed with the Shareholders having sent a Tag Notice) and the restrictions provided herein shall be applicable as if it was a new contemplated Transfer.

10.6 For the avoidance of doubt, the Initial Transferor shall not be entitled to transfer its Total Interest to the Transferee unless the Transferee purchases on the same conditions and pursuant to this article, the Total Interests of the Shareholder having sent a Tag-Along Notice according to article 10.2 above. To the extent that the Initial Transferor breaches this obligation, such Transfer shall be void.

10.7 The provision of this article shall not apply where a Shareholder has validly exercised its drag along rights pursuant to article 11 below.

10.8 Any Transfer realized pursuant to this article which results in a transfer of shares of the Company must be made in compliance with article 8 of the present Articles.

Art. 11. Drag-along rights.

11.1 Without prejudice to the provisions of article 9 and 10 above and the provisions of the Shareholders Agreement, in the event that a Shareholder (the "Dragging Shareholder") has entered into an agreement with a Third Party Transferee (and only to the extent the Transferee is a Third Party) setting out the terms of the transaction (the "Drag-Along Sale") under conditions such that:

(i) the Dragging Shareholder has agreed to Transfer to the Transferee, and the Transferee has agreed to purchase, its Total Interest and, to the extent the conditions set out in this article are fulfilled, the Total Interest of the other Shareholder (the "Dragged Shareholder");

(ii) the consideration to be received by the Dragged Shareholder is:

a. in cash and immediately available funds up to at least 95% of the total consideration (the remaining portion of such consideration, as the case may be, being composed of Securities); and

b. in an amount so that the Dragged Shareholder will receive, as result of the Transfer of its Total Interest, a Multiple of at least 1.5 and an IRR of at least 15%, in relation to such Transfer;

(iii) the Dragged Shareholder is not required to grant any representations and warranties or guarantees other than customary representations and warranties relating to corporate power and capacity, absence of insolvency proceedings, and ownership of its Total Interest; and

(iv) none of TwentyTwo Group Holding, the Asset Manager, their Affiliates or any Related Parties of any of these Persons have an economic interest (for the avoidance of doubt including, equity interest or an interest resulting from a profit sharing agreement) arising from the Transfer in question, except as a result of any such persons benefiting from asset management or property services agreements as service providers following the completion of any of the transactions set out above, under terms entitling them, either directly or indirectly, to equal or less favourable economic benefit, in comparison to the terms prevailing at the time immediately preceding the completion of the transaction in question (with the exception of the modification of the term of the contracts in question).

The Dragging Shareholder shall have the right to require the other Shareholder to participate in such Drag-Along Sale under the conditions set forth in this article. For such purpose, the Dragging Shareholder shall notify the Dragged Shareholder, in writing, (the "Drag-Along Notice") of such envisaged Transfer and its terms and conditions, including the identity of the envisaged Transferee (which shall specify the identity of any Entity or Entities having jointly or individually, directly or indirectly, the Control of such envisaged Transferee), the proposed purchase price, the terms and conditions of the sale, the proposed Company Securities purchase agreement, the categories and number of Company Securities concerned, the price per Company Securities, the details of the acquisition financing entered into by the Transferee (including available confirmations from sources of financing); information reasonably necessary to determine the credit-worthiness of the Transferee and the suitability of the Transferee for anti-money laundering compliance purposes, and a reasoned statement setting out that the conditions of the Transfer are such that the can be exercised by the Dragging Shareholder as per this Article.

11.2 In the event of a Drag-Along Sale, the Shareholders hereby agree and undertake, to the extent they are the Dragged Shareholder to Transfer all (but not less than all) their Total Interest to the Transferee under the Drag-Along Sale at the request of the Dragging Shareholder and on the same terms and conditions as those provided for in the Drag-Along Sale, or more favourable terms and conditions offered by the Dragging Shareholder and the Transferee.

11.3 In the event of an implementation of the terms and conditions of this article, the Dragged Shareholder undertakes to proceed with all necessary actions and formalities to allow the Transfer of its Total Interest under the Drag-Along Sale.

11.4 The Dragged Shareholder shall have no obligation to Transfer its Total Interest to the Transferee under the Drag-Along Sale unless the Dragging Shareholder completes the Drag-Along Sale within three (3) months of the Drag-Along Notice (unless it is otherwise expressly agreed with the Dragged Shareholder). If the Drag-Along Sale is not completed within three (3) months of the Drag-Along Notice in compliance with this article, the Drag-Along Sale may no longer be completed (unless it is otherwise expressly agreed with Dragged Shareholder) without the procedure set out above again being complied with.

11.5 Any Transfer realized pursuant to this article which results in a transfer of shares of the Company must be made in compliance with article 8 of the present Articles.

C. Decisions of the shareholders

Art. 12. Collective decisions of the Shareholders.

12.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

12.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

12.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

12.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

12.5 The approval of an Exit Decision shall be submitted to the vote of the Shareholders' meeting in which case the approval of Shareholder(s) representing at least fifty per cent (50%) of the share capital of the Company shall be sufficient to have the Exit Decision approved and implemented.

Art. 13. General meetings of Shareholders.

13.1 Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. The place where the Shareholders' meetings are held shall be the place of incorporation of the Company, unless otherwise expressly agreed in compliance with applicable regulations. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

13.2 The Shareholders shall be given at least ten (10) Business Days' prior notice of Shareholders' meetings. Each Shareholders' meeting may be convened upon shorter notice in the event of an emergency or upon agreement of the Shareholders to the extent authorized under applicable laws.

Art. 14. Quorum and Vote.

14.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

14.2 No decision of the Shareholders' meeting shall be made unless there is at least two (2) Shareholders attending to the meeting or represented in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement.

14.3 Unless otherwise provided herein, decisions of the Shareholders' meeting shall require the affirmative vote of Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital.

Art. 15. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 16. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 17 Composition and Powers of the Board.

17.1 The Company shall be managed by two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers who may be either natural persons or, to the extent authorized under applicable laws, legal entities. If a Manager is a legal entity, a permanent representative shall be appointed.

17.2 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, save for the Veto Matters and with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles to the general meeting of Shareholders.

17.3 The Board shall ensure that in addition to the financial year end financial reporting, the Shareholders receive, within thirty (30) days within the end of every calendar quarter, the unaudited balance sheet, cash flow statement and profits and loss accounts for the Company and its French Subsidiaries on a consolidated basis (for the relevant quarter and year to date) and a financial forecast for the relevant year and status reports on the development of the Company and its French Subsidiaries, including updates on the status of investments made and potential new investments.

Art. 18. Appointment, Removal and Term of office of Managers.

18.1 The Managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders in accordance with the Shareholders Agreement,

18.2 Class A Managers shall be appointed out of a list of candidates proposed by Powerhouse Investment and Class B Managers shall be appointed out of a list of candidates proposed by Powerhouse Co-Invest.

18.3 The Managers shall receive no compensation in their capacity as Manager of the Company.

Art. 19. Vacancy in the office of a Manager. In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy shall be immediately and in any event within ten (10) Business Days filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 20. Convening meetings of the Board.

20.1 The Board shall meet upon call by the Chairman. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the Board must be given to Managers ten (10) Business Days at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Managers.

20.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 21. Conduct of meetings of the Board.

21.1 The Board shall elect among its members a chairman in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the Board. In his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present or represented at any such meeting.

21.3 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing another Manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

21.4 Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 No decision of the Board shall be made unless (i) at least three (3) Managers attend or are represented at such Board meeting, and (ii) at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager attends or is represented at such Board meeting.

21.6 Each Manager shall have one (1) vote and decisions of the Board shall require the affirmative vote of the majority of the Managers. The chairman shall have a casting vote.

21.7. The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) Managers.

Art. 23. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the chairman of the Company, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the chairman or the Board within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

24.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and Allocation of profits.

26.1 In addition to the provisions set forth in article 17.3 above, at the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

26.6 Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

27.1 The Board may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

27.2 To the extent permissible by law the Board shall take all required actions and decisions so that all available and distributable profits of these entities shall be distributed or otherwise upstreamed at the end of every annual quarter.

27.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29 Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint the following managers, each for an unlimited period:

- Mr. Daniel Rigny, manager, Woippy (France) on 20 September 1969, residing at 43 West Health Drive, NW11 7QG, London, United Kingdom; and

- Mr Gregory Guissard, manager, born in Belgium, at Braine-l'Alleud, on 1 August 1980 and having his professional address at 3 Place Isaac Mercier, 1211 Genève 11, Confédération Helvétique;

both class A managers of the Company; and

- Mrs Camille Wisniewski, manager, born in Nancy (France) on 28 December 1978, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Hana Witzke, manager, born in Dusseldorf (Germany) on 22 April 1979, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

both as class B managers of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no further business, the meeting is closed at 5.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Powerhouse Holding (Luxembourg), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxem-

bourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée le 11 avril 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société).

L'Assemblée a été ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Hadrien Forterre, Avocat, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Hadrien Forterre, Avocat, de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varient par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant 100 % du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social.

«6.1 Le capital social de la Société est fixé vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

3. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

4. Refonte complète des statuts de la Société;

5. Nomination de gérants de classe A et de gérants de classe B de la Société; et

6. Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Powerhouse Co-Invest, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (PCI) souscrit par la présente à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport

en nature d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été soumise au notaire soussigné.

Suite à la résolution précédente, PCI se joint à l'Assemblée afin de se prononcer sur les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. Capital Social.

«6.1 Le capital social de la Société est fixé vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A - Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Les termes utilisés dans les présents Statuts et définis ci-dessous auront respectivement le sens suivant:

«Affilié»	Désigne, relativement à une Personne, une Personne contrôlant directement ou indirectement cette Personne, une Personne que cette Personne contrôle directement ou indirectement, ou une Personne qui est directement ou indirectement sous le contrôle de la même Personne qui contrôle cette Personne.
«Associé»	Désigne tout Associé de la Société.
«Associé Entraînant»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1 des présents statuts.
«Associé Entraîné»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1 des présents statuts.
«Avance d'Associés»	Désigne tout financement de la Société par un prêt accordé par l'un quelconque de ses Associés.
«B.V.»	Désigne Powerhouse Finance B.V., une société organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au [...], Pays-Bas, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés néerlandais, sous le numéro [...].
«Cédant Initial»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 10.1 des présents statuts.
«Cession»	Désigne, lorsqu'il est employé en rapport avec un quelconque Titre, toute transaction volontaire ou involontaire ou de plein droit par l'effet de la loi, résultant en un transfert de la propriété, la propriété effective, l'usufruit, ou tout droit sur le Titre en question (y compris les droits de votes ou les droits aux dividendes) par un quelconque moyen (y compris, notamment, dons, décès, héritages, apports partiels d'actif, fusions, scissions, transferts, cessions, nantissements ou toute autre forme de cession, transfert de propriété, ou disposition d'un quelconque intérêt légal ou effectif sur ledit Titre, ainsi qu'une combinaison de telles méthodes de cession de propriété). Pour les besoins des présents statuts, «Cédant» désignera toute Personne

	Cédant un Titre, et «Cessionnaire» désignera toute Personne à qui un Titre a été Cédé.
«Cession à Sortie Conjointe»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1 des présents statuts.
«Grèvement»	Désigne tout nantissement, toute sûreté, toute hypothèque, toute garantie, toute servitude, toute mise en commun, tout privilège, toute caution ou tout autre droit personnel ou réel grevant un quelconque actif ou restreignant un des attributs de la propriété (et le terme «grever» aura la même définition que celle du terme Grèvement défini ci-dessus).
«Conseil de Gérance»	Désigne le conseil de gérance de la Société.
«Contrôle»	désigne relativement à une Personne (i) une détention directe ou indirecte de 50% ou plus des titres à droit de vote de ladite Personne, (ii) le droit de nommer, ou de faire nommer, 50% ou plus des membres du conseil de gérance (ou autre organe de gestion similaire) de ladite Personne, (iii) le droit de gérer, ou de diriger la gestion, de façon discrétionnaire, des actifs de ladite Personne, et, afin d'éviter toute ambiguïté, un associé commandité (général partner) est supposé Contrôler une limited partnership, et seulement pour les besoins des Statuts, un fonds conseillé ou géré directement ou indirectement par une Personne doit aussi être supposé être Contrôlé par cette Personne (et les termes «Contrôlant» ou «Contrôlé» ont la même signification que le terme Contrôle défini ci-dessus).
«Décision de Sortie»	A la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Associé.
«Décision soumise à Veto»	Désigne, conformément au Pacte d'Associés, toute action ou décision figurant dans la liste ci-dessous, qui ne devront être prises qu'avec le consentement unanime et préalable de tous les Associés lors d'une assemblée générale des Associés: <ol style="list-style-type: none"> 1. Tout financement de dépenses (capex) substantielles pour les besoins de la modernisation, à l'exclusion des dépenses découlant des obligations de la Société ou de l'une de ses Filiales au titre des principaux contrats de bail conclus par les Filiales de la Société. 2. La souscription de tout nouveau financement (i.e. tout nouvel accord de financement ou toute conclusion d'une nouvelle documentation de financement ou mécanisme de financement, que ce financement soit ou non assuré par les institutions financières finançant actuellement la Société ou ses Filiales) ayant pour effet d'accroître la dette financière globale de la Société et de ses Filiales, prises dans leur ensemble, de plus de 10% (à l'exclusion toutefois du financement des dépenses (capex) pour les besoins de la modernisation). 3. Toute modification des termes des accords de financement actuellement en vigueur conclu entre les institutions financières et les Filiales de la Société relative: (i) au terme, (ii) au calendrier d'amortissement, ou (iii) à la marge. 4. Tout accord volontairement conclu par la Société ou l'une de ses Filiales avec leurs créanciers ou le dépôt d'une demande d'ouverture d'une procédure de protection contre les créanciers de la Société (toute procédure d'insolvabilité ou procédure préventive préalable à la cessation des paiements, y compris, pour lever toute ambiguïté, mandataire ad hoc, conciliation, sauvegarde, sauvegarde financière accélérée, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, concordat, faillite, gestion contrôlée, procédure sursis de paiement et autres procédures similaires) ou de toute procédure similaire, par la Société ou l'une de ses Filiales (sauf dans les cas requis par la loi). 5. Toute émission de nouveaux Titres (y compris, afin de lever toute ambiguïté, les parts, parts de préférence, options, warrants, obligations et autres titres financiers convertibles ou non) de la Société ou de ses Filiales, ou toute modification de Titres existants de la Société. 6. Toute fusion, scission, dissolution, apport ou autre réorganisation affectant la propriété, la nue-propriété ou l'usufruit de la Société ou de l'une de ses Filiales, sauf dans le cas de fusions ou de réorganisations intra-groupes, à condition que ces fusions ou réorganisations n'aient pas d'incidence négative sur le traitement fiscal des investisseurs directs ou indirects ou qu'elles ne leur soient pas préjudiciables d'une autre manière. 7. Toute modification des principaux contrats de bail conclus par les Filiales de la Société, à l'exclusion de ceux prévus dans le plan d'affaires initial. 8. Tout règlement de litiges ou conflits donnant lieu au paiement d'un montant substantiel par la Société et/ou les Filiales.

9. La conclusion de tout nouvel accord, ou toute modification substantielle d'accords en vigueur, entre la Société ou ses Filiales et TwentyTwo Group Holding, le Gestionnaire d'Actifs, l'un de leurs Affiliés ou une Partie Liée d'une de ces Personnes (et toute rémunération d'un mandataire social de la Société ou des Filiales qui est une Partie Liée).

10. Tout:

a. Transfert de Titres et autres participations dans l'une quelconque des Filiales, autre que le Transfert de l'intégralité des Titres et autres participations détenus dans l'ensemble des Filiales (directement ou indirectement).

b. (i) Transfert par la Société et l'une quelconque de ses Filiales de leurs principaux éléments d'actif, ou (ii) Transfert de l'intégralité des Titres et autres participations détenus dans l'ensemble des Filiales (directement ou indirectement), dans l'hypothèse où TwentyTwo Group Holding, le Gestionnaire d'Actifs, ou l'un de leurs Affiliés ou toutes Parties Liées d'une des Personnes susvisées, ont un intérêt de nature économique (y compris, pour lever toute ambiguïté, toute participation au capital ou tout intérêt résultant d'un accord de partage de bénéfices) résultant du Transfert en question, à l'exception toutefois du cas où cet intérêt résulterait du fait que l'une de ces personnes bénéficie de contrats de gestion d'actif ou de contrats de "property services", en qualité de prestataire de services, à la suite de la réalisation de l'une des opérations mentionnées ci-dessus, selon des termes leur donnant droit, directement ou indirectement, à des bénéfices économiques équivalents ou moins favorables, en comparaison à des termes applicables au moment précédant immédiatement la réalisation de l'opération concernée (à l'exception de la modification de la durée des contrats en question).

c. dans des hypothèses autres que celles exposées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, tout Transfert de l'intégralité ou de la quasi-intégralité des éléments d'actif de la Société ou des Filiales qui ne garantirait pas un rendement minimum aux Associés, tel que déterminé par de temps à autre entre les Associés et TwentyTwo Group Holding ou l'un de ses Affiliés.

11. Tout Transfert significatif d'unités détenues par les Filiales.

12. Sous réserve de l'exception prévue au point 6 ci-dessus, toute modification dans les affaires de l'une des Filiales, toute Filiale entamant de nouvelles activités d'affaires ou chacune de la Société ou des Filiales achetant des parts dans toutes entités autres que les Filiales, ou souscrivant à des actions dans ces autres entités.

13. Toute modification des termes, ou conversion des obligations convertibles émises par la Société ou les Filiales.

14. Toute modification des statuts ou documents de gouvernance, et pactes d'associés concernant la Société ou les Filiales

15. Tout choix fiscal ou changement de pure forme dans tout choix fiscal et tout changement dans la politique fiscale et les principes ou la structure fiscale de la Société.

16. Toute modification de la forme sociale ou de l'objet social, du siège social et de l'activité de la Société et toute modification substantielle des activités ou de la politique de gestion de la Société.

17. Toute décision prise par la Société en tant qu'actionnaire d'un Affilié en rapport avec l'approbation d'une décision ou d'une action que les dirigeants, mandataires ou gérants de l'Affilié ne sont pas en mesure de prendre ou de faire sans l'approbation préalable des actionnaires de cet Affilié.

«Entité»	Désigne une société, un partenariat, une société en commandite, une co-entreprise, un consortium, un fonds commun de placement à risque ou tout équivalent ou toute entité similaire dans tout système juridique, un fonds, une association, un trust ou une société non immatriculée, ou un gouvernement, ou une agence ou une subdivision politique ou toute autre entité ou organisation.
«Evaluation des Titres»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 9.5 des présents statuts.
«Filiale»	Désigne une Personne qui est Contrôlée directement ou indirectement par une autre Personne.
«Gérants»	Désigne tout gérant de la Société.
«Gestionnaire d'Actifs»	A la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Associés.
«Groupe»	Désigne la Société, B.V. et leurs Affiliés (et les termes sociétés du Groupe auront la même définition).

«Intérêts Totaux»	Désigne ensemble, en rapport avec un Associé, cent pour cent (100%) des Titres de la Société qu'il détient, et cent pour cent (100%) de ses Avances d'Associés.
«Jour Ouvrable»	Désigne un jour autre que le samedi, le dimanche ou tout autre jour durant lequel les banques commerciales sont fermées à la fois à Paris, Amsterdam, Londres, Luxembourg, San Francisco et New York.
«Loi»	Désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version amendée.
«Notice de Sortie Conjointe»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1 des présents statuts.
«Notice de Sortie Prioritaire»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 10.2 des présents statuts.
«Pacte d'Associés»	Désigne tout pacte qui pourrait entrer en application entre les Associés à un moment donné concernant toutes les questions n'étant pas prévues dans les présents statuts.
«Part»	Désigne toute part de la Société.
«Parties Liées»	A la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Associés.
«Période d'Indisponibilité»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 9.6 des présents statuts.
«Personne»	Désigne toute personne physique ou organe social, autorité gouvernementale ou toute entité légale quelle qu'elle soit.
«Plan d'Affaires»	A la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Associés.
«Société»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 2 des présents statuts.
«Statuts»	Désigne, les présents statuts de la Société.
«Tiers»	Désigne toute personne qui n'est ni un Associé, ni un Affilié d'un quelconque Associé, une Partie, ou toute entité ayant une relation capitalistique directe ou indirecte avec l'une quelconque des personnes précitées.
«Titre»	Désigne toutes les parts, bons de souscription, prêts convertibles avec participation aux bénéficiaires, instruments hybrides ou autres parts ou titres liés à des parts, notamment toute autre forme de droit donnant accès ou susceptible de donner accès, directement ou indirectement, immédiatement ou dans le futur, avec ou sans exercice, notice ou autre formalité, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un bon de souscription ou par tout autre moyen, à l'attribution de parts ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une fraction de capital, aux bénéficiaires, au boni de liquidation ou à des droits de vote d'une quelconque Société, y compris, notamment, tout droit résultant d'un démembrement de propriété d'un titre (tel que l'usufruit ou la nue-propriété), et à des droits préférentiels de souscription à une augmentation de capital de la Société, ou à la souscription de titres émis ou alloués suite à une transformation, une fusion, une scission, un apport, ou toute opération similaire de la Société, ainsi que tout titre de dette, y compris des obligations, des avoirs, convertibles ou non en parts et autres instruments de dette.
«Titres de la Société»	Désigne les parts émises par la Société et souscrites par les Associés, ainsi que les autres parts ou titres donnant accès directement ou indirectement au capital de la Société et qui pourraient être émis par la Société dans le futur.
“Twenty Two Group Holding”	Désigne TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois.
«Vente Proposée»	A la signification qui lui est attribuée à l'article 10.1 des présents statuts.

Art. 2. Nom. Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination Powerhouse Holding (Luxembourg) (ci-après la «Société») qui sera régie par la Loi ainsi que par les présents Statuts et le Pacte d'Associés.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 5. Siège Social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil de Gérance.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

6.4 Dans l'hypothèse où, au cours d'une année civile, le Plan d'Affaires approuvé nécessite l'apport de financements supplémentaires ou l'émission de Titres ou d'Avances d'Associés, lesdits financements, sans préjudice des Décisions Soumises à Veto, devraient être proposés aux Associés afin qu'ils puissent souscrire de nouveaux Titres ou de nouvelles Avances d'Associés, proportionnellement à leur part dans le capital social de la Société (avant l'émission desdits nouveaux Titres).

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Parts Sociales.

8.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

8.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les parts sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

Art. 9. Règles générales restreignant la Cession.

9.1 Aucun Associé ne peut Céder ses Titres ou Céder une portion de son Avance d'Associé à une Personne (afin de dissiper un quelconque doute, que ce soit un Affilié ou un Tiers) à moins qu'il Cède simultanément ses Intérêts Totaux.

9.2 Aucun Associé ne peut Grever un Titre de la Société au bénéfice d'un Tiers ou d'une autre Personne, quelle qu'elle soit.

9.3 Sans préjudice des termes et conditions établies à l'article 11.1 ci-dessous, aucun Associé ne pourra transférer ses Intérêts Totaux à moins que ce soit en contrepartie d'un montant en espèces représentant quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du total de la contrepartie versée pour lesdits Titres de la Société (la portion restante de la contrepartie devant être uniquement composée de Titres).

9.4 A tout moment, une évaluation des Titres devra être établie pour toute Cession qui n'est pas entièrement payée en espèces, et plus particulièrement lorsqu'il devra être établi qu'au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de la contrepartie offerte pour les Intérêts Totaux est en espèces (ce qui implique une évaluation de la proportion restante de la contrepartie qui doit être uniquement composée de Titres), une telle évaluation devant être connue et acceptée par les Associés sur la base d'une information sur l'évaluation fournie par le Cédant, de bonne foi, ou établie par un expert indépendant dans les dix (10) jours suivant la première demande de nomination d'un expert par un Associé, à la demande du plus diligent des Associés quant à la nomination d'un expert indépendant auprès des cours de Luxembourg.

9.5 L'expert aura pour mission de déterminer indépendamment le prix des Titres (l'«Évaluation des Titres») et de confirmer si oui ou non au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de la contrepartie offerte pour les Intérêts Totaux est en espèces en faisant référence à tous les critères lui semblant justes et adéquats, à sa seule discrétion. L'Évaluation des Titres déterminée conformément au présent article sera définitive et liera les Associés concernés, et sera sans recours excepté pour négligence lourde. Les frais et dépenses liées à l'expert devront être assumées par les Associés proportionnellement au nombre de Titres de la Société qu'ils détiennent.

9.6 Aucun Associé ne pourra, directement ou indirectement, Céder tout ou partie de ses Intérêts Totaux à une Personne ou à son bénéficiaire (ou faire quoi que ce soit aboutissant aux mêmes effets économiques) pendant la période débutant à la date des présentes et se terminant 4 ans après la date des présentes incluse (la «Période d'Indisponibilité»).

Art. 10. Droit de Sortie Prioritaire.

10.1 A moins qu'il en soit prévu autrement à l'article 9 ci-dessus et dans le Pacte d'Associés, dans l'hypothèse où, suite à l'expiration de la Période d'Indisponibilité, un Associé (le «Cédant Initial») envisage de Céder ses Intérêts Totaux, il doit notifier aux autres associés, par écrit, ladite Cession envisagée et ses termes et conditions, notamment l'identité du Cessionnaire envisagé (qui devra spécifier l'identité de l'Entité ou des Entités ayant conjointement ou individuellement, directement ou indirectement, le Contrôle dudit Cessionnaire envisagé), le prix de Cession envisagé, les conditions matérielles de la Cession, notamment les pouvoirs de représentation, les garanties et compensations, le détail du financement de l'acquisition mis en place par le Cessionnaire (notamment d'éventuelles confirmations de la part des sources de financement) et toutes les informations raisonnablement nécessaires afin de déterminer la solvabilité du Cessionnaire et la pertinence du Cessionnaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (la «Cession Envisagée»).

10.2 Dans les dix (10) jours de la date de la notice, si un Associé désire participer dans la Cession Envisagée, il devra le notifier au Cédant Initial par écrit (la «Notification de Sortie Prioritaire»). Si la Notice de Sortie Prioritaire n'est pas effectuée dans ce délai, ledit Associé sera présumé avoir refusé de participer à la Cession Envisagée.

10.3 Dès réception de la Notice de Sortie Prioritaire conformément au précédent paragraphe et sous condition de la conclusion effective de la Cession Envisagée par le Cédant Initial, l'Associé ayant envoyé une Notice de Sortie Prioritaire sera autorisé à Transférer ses Intérêts Totaux au Cessionnaire envisagé, au même prix (qui pourra inclure une contrepartie en parts ou autres Titres) et selon les mêmes termes et conditions que ceux définis pour la Cession Envisagée.

10.4 Chaque Associé exerçant son droit de sortie prioritaire doit:

(i) fournir les pouvoirs de représentation, les garanties et compensations que le Cédant Initial fournit, étant entendu que la responsabilité de chaque Associé est solidaire et cette responsabilité sera limitée au pourcentage correspondant au pro rata de sa part de capital social dans la Société (et chaque Associé bénéficiera de toutes les limitations de responsabilité établies par le Cédant Initial et prévues dans la documentation relative à la Cession Envisagée);

(ii) payer sa part de frais externes induits par la Cession Envisagée, au pro rata de sa part de capital social dans la Société;

(iii) Céder ses Intérêts Totaux au Cessionnaire au même moment que le Cédant Initial.

10.5 Si la Cession Envisagée n'est pas conclue dans les trois (3) mois suivant la Notice de Sortie Prioritaire conformément au présent article, la Cession Envisagée ne pourra plus être conclue (à moins qu'il n'en soit expressément décidé autrement avec les Associés ayant envoyé une Notice) et la procédure décrite ci-dessus devrait être suivie comme s'il s'agissait d'une nouvelle Cession.

10.6 Afin d'éviter toute ambiguïté, le Cédant Initial ne pourra pas transférer ses Intérêts Totaux au Cessionnaire à moins que le Cessionnaire n'acquière dans les mêmes conditions, et conformément au présent article, les Intérêts Totaux de l'Associé ayant envoyé une Notice de Sortie Prioritaire conformément à l'article 10.2 ci-dessus. Si le Cessionnaire viole cette obligation, le Transfert sera nul.

10.7 Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas lorsqu'un Associé aura valablement exercé son obligation de sortie conjointe conformément à l'article 11 ci-dessous.

10.8 Toute Cession réalisée conformément au présent article résultant en une Cession de Titres de la Société doit être faite en respectant l'article 8 des présents Statuts.

Art. 11. Obligation de Sortie Conjointe. A moins qu'il en soit prévu autrement dans les articles 9 et 10 ci-dessus et dans le Pacte d'Associés, dans l'hypothèse où un Associé (l'«Associé Entraînant») a conclu un accord avec un Tiers Cessionnaire (et seulement pour les besoins du présent article, le Cessionnaire est considéré comme un Tiers) définissant les conditions de l'opération (la «Cession à Obligation de Sortie Conjointe») selon lesquelles:

(i) l'Associé Entraînant a accepté de Céder au Cessionnaire, et le Cessionnaire a accepté d'acquérir, ses Intérêts Totaux, et, dans l'hypothèse où toutes les conditions du présent article sont remplies, les Intérêts Totaux de l'autre Associé (l'«Associé Entraîné»);

(ii) la contrepartie étant reçue par l'Associé Entraîné est:

en espèces, et en fonds immédiatement disponibles pour au moins 95% du total de la contrepartie (la partie restante de ladite contrepartie étant, le cas échéant, constituée de Titres); et

un montant déterminé de sorte que l'Associé Entraîné reçoive, suite à la Cession de ses Intérêts Totaux, un Multiple d'au moins 1.5 et un IRR d'au moins 15% relativement audit transfert;

(iii) l'Associé Entraîné n'a pas à effectuer de déclarations et garanties autres que les déclarations et garanties usuelles liées au pouvoir et à la capacité, à l'absence de procédure d'insolvabilité, et à la propriété de ses Intérêts Totaux; et

(iv) Personne, de TwentyTwo Group Holding, du Gestionnaire d'Actifs, de leurs Affiliées ou d'une quelconque Partie Liée à l'une de ces personnes, n'a d'intérêt économique (afin de lever toute ambiguïté, notamment, une participation, ou un intérêt résultant d'un accord de partage des bénéfices) relativement à la Cession en question, à l'exception des personnes bénéficiant de contrats de gestion d'actif ou de prestation de services immobiliers en tant que fournisseurs de services suite à la conclusion d'un accord tel que décrit ci-dessus, selon des termes leur faisant, directement ou indirectement, réaliser un bénéfice économique identique ou inférieur, comparativement aux termes prévalant au moment précédant immédiatement la conclusion de l'accord en question (à l'exception de toute modification des termes des contrats en question).

L'Associé Entraînant aura le droit de demander à l'autre Associé de participer à la Cession à Obligation de Sortie Conjointe dans les conditions prévues au présent article. A cette fin, l'Associé Entraînant devra notifier l'Associé Entraîné, en précisant par écrit, (la «Notice de Sortie Conjointe») la Cession envisagée et ses termes et conditions, et notamment l'identité du Cessionnaire envisagé (qui devra spécifier l'identité de toute(s) Entité ou Entités ayant conjointement ou individuellement, directement ou indirectement, le Contrôle dudit Cessionnaire envisagé), le prix de Cession envisagé, les termes et conditions de la Cession, le contrat de cession de Titres de la Société envisagé, les catégories et le nombre de Titres concernés, le prix envisagé pour chaque Titre de la Société, les détails du financement pour l'acquisition mis en place par le Cessionnaire (y compris des d'éventuelles confirmations de la part de sources de financement); toute l'information raisonnablement nécessaire afin de déterminer la solvabilité du Cessionnaire et la pertinence du Cessionnaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et une déclaration dûment motivée affirmant que les conditions de la Cession répondent aux conditions du présent article et permettent à l'Associé Entraînant de l'appliquer.

11.2 Dans l'hypothèse d'une Cession à Obligation de Sortie Conjointe, les Associés acceptent et entreprennent par les présentes, dès lors qu'ils peuvent être qualifiés d'Associés Obligés à Sortie Conjointe, de Transférer tous (et non moins de la totalité) leurs Intérêts Totaux au Cessionnaire suite à la Cession à Obligation de Sortie Conjointe, à la demande de l'Associé Obligeant à la Sortie Conjointe et dans les mêmes termes et conditions que ceux prévus pour la Cession à Obligation de Sortie Conjointe, ou selon des termes et conditions plus favorables déterminées avec l'Associé Entraînant et le Cessionnaire.

11.3 Dans l'hypothèse de l'application des termes et conditions du présent article, l'Associé Entraîné accepte de procéder à toutes les formalités et actions nécessaires afin d'autoriser le Transfert de ses Intérêts Totaux suite à la Cession à Obligation de Sortie Conjointe.

11.4 L'Associé Entraîné n'aura aucune obligation de Céder ses Intérêts Totaux au Cessionnaire suite à une Cession à Obligation de Sortie Conjointe, à moins que l'Associé Entraînant n'ait conclu la Cession à Obligation de Sortie Conjointe dans les trois (3) mois suivant la Notice de Sortie Conjointe (à moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement avec l'Associé Entraîné). Si la Cession à Obligation de Sortie Conjointe n'est pas notifiée dans les trois (3) mois de la Notice de Sortie Conjointe, conformément au présent article, la Cession à Obligation de Sortie Conjointe ne pourra plus être conclue (à moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement avec l'Associé Entraîné) sans se conformer à nouveau à la procédure décrite ci-dessus.

11.8 Toute Cession réalisée conformément au présent article et résultant en une cession de parts de la Société doit être réalisée en accord avec l'article 8 des présents Statuts.

C. Décisions des associés

Art. 12. Décisions collectives des Associés.

12.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

12.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

12.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

12.5 L'approbation d'une Décision de Sortie devrait être soumise au vote des Associés lors d'une assemblée générale au cours de laquelle l'approbation des Associés représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société serait suffisante pour approuver et mettre en place la Décision de Sortie.

Art. 13. Assemblées générales des Associés.

13.1 Les assemblées générales d'Associés seront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Le lieu où se tiennent les assemblées générales des Associés devrait être le lieu d'immatriculation de la Société, à moins qu'il en ait été expressément décidé autrement, dans le respect de la réglementation applicable. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

13.2 L'avis de convocation à l'assemblée générale des Associés devra être envoyé aux Associés au moins dix (10) jours avant la date de celle-ci. En cas d'urgence, ou suite à l'accord des Associés dans limite de ce qui est autorisé par les lois applicables, les assemblées générales d'Associés pourront être convoquées sous un délai plus court.

Art. 14. Quorum et Vote.

14.1 Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

14.2 Au cours d'une assemblée générale des Associés, aucune décision ne doit être prise à moins qu'il y ait au moins deux (2) Associés présents ou représentés, conformément au Pacte d'Associés.

14.3 A moins que cela n'ait été expressément prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions prises lors des assemblées générales d'Associés requièrent le vote affirmatif des Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Art. 15. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote à l'unanimité.

Art. 16. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 17. Composition et Pouvoirs du Conseil de Gérance.

17.1 La Société est gérée par deux (2) Gérants de Catégorie A et par deux (2) Gérants de Catégorie B qui peuvent être des personnes physiques, ou, dans la limite de ce qui est prévu par les lois applicables, des personnes morales. Si un Gérant est une personne morale, un représentant permanent devra être désigné.

17.2 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des Décisions Soumises à Vêto et à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés.

17.3 Le Conseil de Gérance devra assurer qu'en plus du rapport financier annuel, les Associés reçoivent, dans les trente (30) jours avant la fin de chaque trimestre, le bilan non-audité, le tableau des flux de trésorerie ainsi que le compte de résultat pour la Société et ses Filiales françaises sur une base consolidée (pour le trimestre et l'année en cours) et les prévisions financières pour l'année en cours ainsi qu'un rapport sur le développement de la Société et ses Filiales françaises, incluant le statut, à cette date, des investissements effectués et des investissements potentiels.

Art. 18. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des Gérants.

18.1 Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés, conformément au Pacte d'Associés.

18.2 Les Gérants de Catégorie A seront choisis à partir d'une liste de candidats proposés par Powerhouse Investment, et les Gérants de catégorie B seront choisis à partir d'une liste de candidats proposés par Powerhouse Co-Invest.

18.3 Les Gérants ne devraient pas recevoir de rémunération en leur qualité de Gérant de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste de Gérant. Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance devra être pourvue immédiatement, et dans tous les cas dans les dix (10) Jours Ouvrables de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 20. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

20.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

20.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au minimum dix (10) Jours Ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un Conseil de Gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent Conseil de Gérance, communiquée à tous les membres du Conseil de Gérance.

20.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants seront présents ou représentés à un Conseil de Gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 21. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

21.1 Le Conseil de Gérance élit un président du Conseil de Gérance parmi ses membres, conformément aux dispositions du Pacte d'Associés. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

21.2 Le président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

21.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre Gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil de Gérance.

21.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

21.5 Aucune décision ne peut être prise par le Conseil de Gérance à moins que (i) au moins trois (3) Gérants soient présents ou représentés lors du Conseil de Gérance et (ii) au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B soient présents ou représentés lors du Conseil de Gérance.

21.6 Chaque Gérant dispose d'un (1) vote et les décisions du Conseil de Gérance nécessitent le vote affirmatif de la majorité des Gérants. Le président du Conseil de Gérance dispose d'une voix prépondérante.

21.7 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; Procès-verbaux des décisions du Gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par deux (2) Gérants.

Art. 23. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la seule signature du président de la Société, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 24. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

24.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt- cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

24.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

24.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des Associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25 - Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

26.1 Outre les dispositions de l'article 17.3 ci-dessus, au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

26.6 Les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

27.1 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

27.2 Dans la limite de ce qui est permis par la loi, le Conseil de Gérance prendra toutes les actions et les décisions afin que tous les bénéfices disponibles et distribuables de ces entités puissent être distribués ou remontés à la fin de chaque trimestre.

27.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H - Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer les gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Daniel Rigny, gérant, né à Woippy (France) le 20 September 1969, résidant au 43 West Health Drive; NW11 7QG;

- M. Grégory Guissard, gérant, né à Braine-l'Alleud (Belgique) le 1 août 1980 résidant professionnellement au 3, Place Isaac Mercier, 1211 Genève 11, Confédération Helvétique;

tout deux en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

- Mme. Camille Wisniewski, gérant, né à née à Nancy (France) le 28 December 1978, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme. Hana Witzke, gérant, né à née à Dusseldorf (Allemagne) le 22 April 1 979, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

tout deux en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cent euros (EUR 900.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, H. FORTERRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2013. Relation: DIE/2013/7427. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079752/1254.

(130097771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Premier Innovations Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.984.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the Notary).

THERE APPEARED:

VACON PROPERTIES S.A., a Panamanian public limited liability company (sociedad ananima), duly incorporated and existing under the laws of Republic of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama and being registered with the Registro Publico de Panama under number 924793/1/520207;

(the Sole Shareholder or Appearing Party),

duly represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, jurist, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13th May 2013 (the Proxy).

The said proxy, signed ne varietur by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it wishes to incorporate with the following articles of incorporation:

Art. 1. Form - Corporate Name.

1.1 There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Premier Innovations Group" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole director of the Company (hereafter referred to as the "Sole Director"), or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company (hereafter referred to as the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director, or in case of plurality of managers, the Board of Directors of the Company.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1 The Company's object is to (directly or indirectly) acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow with or without interests money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Law;

4.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

4.6 The Company may also register, acquire and assign all intellectual property rights, register, acquire and dispose of patents and trademarks, as well as grant, manage, and develop licenses.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is fixed at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-) represented by thirty-three thousand (33,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all shares having equal rights. The sole holder of the Shares is referred to as the "Sole Shareholder" or, in case of plurality, the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, subject to the mandatory provisions of the Law.

5.4 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Repurchase of Shares.

6.1 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Indivisibility of Shares.

7.1 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to

represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Form of Shares.

8.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form, or partly in one form or in other form, at the option of the Shareholders.

8.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued by the Company.

8.3 Shareholders entitled to receive Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.4 In case of the bearer Shares, the Company shall issue the certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law.

Art. 9. Board of Directors.

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

9.2 The number of Directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

9.6 The Directors may be removed with or without cause.

9.7 When a legal entity is appointed as a Director of the Company, it must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of Meeting, the person(s) convening the Meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such Meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for Meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 The Chairman shall preside at the Meetings of the Board of Directors. In his absence, the Shareholders or the Board of Directors shall decide by a majority vote that another director (or in case of a Shareholders' meeting) that any other person shall be in the chair of such Meetings.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

10.5 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the Meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned Meeting is given.

10.6 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the Meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such Meeting.

10.7. Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at the Meeting of the Board of Directors. In the event that at any Meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the Chairman of the Meeting of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

10.9 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 10 hereof.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 13. Corporate Signature.

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

13.3 The Directors (except the case of the Sole Director) may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

14.2 The first managing director may be appointed by the General Meeting of Shareholders.

Art. 15. Conflict of Interest.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.2 In the event that any Director or officer of the Company has in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders.

15.3 The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 16. General Meeting of Shareholders. General Meeting of Shareholders

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders») or «General Meeting»).

16.2 It has the powers conferred upon it by the Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a Chairman and be chaired by the Chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a Secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a Scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

16.11 Shareholders taking part in a Meeting of Shareholders through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Voting Rights

16.12 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.13 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

16.14 Unless otherwise provided by Law or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

Art. 17. Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year.

18.1 The financial year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

18.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Law and accounting practice.

18.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.4 The annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 19. Dividend Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 From the net profits (as defined in the above article 19.1 and determined in accordance with the Law), five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders.

19.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

19.6 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

20.3 To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of Shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 21. Amendments to the Articles.

21.1 The present Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 22. Applicable Law.

22.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2013. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2014.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber:	Number of the subscribed shares:
VACON PROPERTIES S.A.	33,000 Shares
Total	33,000 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-). Proof that the amount of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed and confirmed that a public limited liability company ("société anonyme") has been incorporated by virtue of the present deed under the name Premier Innovations Group, with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Decisions of the Sole Shareholder of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following persons as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017:

Class A Director:

Mr. Benoit BAUDUIN, director, born on March 31st, 1976 in Messancy, Belgium, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

Class B Directors:

Mr. Olivier LIEGEOIS, director, born in Bastogne, Belgium, on 27th October 1976, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

Mr. Patrick MOINET, director, born in Bastogne, Belgium, on 6th June 1975, residing at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

2. Resolved to fix the registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect the limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300-).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand duché de Luxembourg (le Notaire).

A COMPARU:

VACON PROPERTIES S.A., une société anonyme Panamienne (sociedad anónima), dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Panama, ayant son siège social à East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama et étant immatriculée auprès du Registro Publico de Panama sous le numéro 924793/1/520207;

(l'Actionnaire Unique ou la Personne Comparante),

dûment représenté(e) par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, résidant professionnellement à Junglinster, Grand duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 13 mai 2013 (le Mandataire).

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Personne Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Premier Innovations Group» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, l'administrateur unique de la société (ci-après l' "Administrateur Unique") ou le conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil d'Administration") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand duché de Luxembourg qu'en dehors.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

4.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts avec ou sans les intérêts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

4.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci. Elle peut également procéder à toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, le développement et la gestion de bien immobiliers.

4.6 La Société peut également enregistrer, acquérir et céder tous droits de propriété intellectuelle; enregistrer, acquérir et céder des brevets et des marques de fabrique; ainsi que concéder, gérer et mettre en valeur les licences.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-) représenté par trente-trois mille (33.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Actions"), toutes les actions ayant des droits égaux. Le détenteur unique d'Actions est défini ci-après l' "Actionnaire Unique" ou, en cas de pluralité, les détenteurs d'Actions sont collectivement définis ci-après les "Actionnaires".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Actionnaires.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la Loi.

5.4 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Rachat des Actions.

6.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Indivisibilité des Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 8. Forme des Actions.

8.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour l'autre partie au porteur au choix des Actionnaires.

8.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par la Société.

8.3 Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps à autre.

8.4 En cas des Actions au porteur, la Société émet des certificats constatant la détention des Actions au porteur. Les Actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un Actionnaire, elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des Administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement émises.

9.6 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif.

9.7 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, elle doit désigner un représentant permanent conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion, la/les personne(s) convoquant la Réunion fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les Réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Le Président présidera les Réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces Assemblées et Réunions.

10.4 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.6 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la Réunion.

10.7 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une Réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

10.8 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

10.9 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'article 10 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 13. Signature Sociale.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas d'administrateur unique, valablement engagée par seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

13.3 Les Administrateurs ne pourront (à excepté le cas d'Administrateur Unique) engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

14.2 Le premier administrateur-délégué pourra être nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 15. Conflit d'Intérêts.

15.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracte ou

avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

15.2 Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à ceux de celle-ci, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Une telle transaction ainsi que l'intérêt de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir dans cette transaction sera rapportée à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

15.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre ou transaction que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la Loi à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'Assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un Président et sera présidée par le Président qui dirigera l'Assemblée. L'Assemblée Générale désignera un Secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée et un Scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'Assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette Assemblée ou lors de l'Assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

16.11 Les Actionnaires participant aux Assemblées Générales soit par vidéoconférence, soit par toute autre forme de communication permettant leur identification, sont considérés comme présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent cependant permettre aux Actionnaires participant à ces assemblées de s'entendre les uns les autres de manière ininterrompue et doivent permettre la participation effective de ces personnes à de telles assemblées.

Droit de vote

16.12 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

16.13 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, Actionnaire ou non.

16.14 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement exprimées.

Art. 17. Surveillance.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui peuvent ou pas être Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale.

18.1 La première année sociale de la Société commencera à la date d'incorporation et se terminera 31 décembre 2013. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la Loi et les pratiques comptables.

18.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 19. Distribution de Dividendes.

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 De bénéfice net (tel que défini à l'article 19.1 ci-dessus et déterminé en conformité avec les dispositions de la Loi) cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Actionnaires.

19.5 Malgré les dispositions précédentes, le l'Administrateur Unique ou, en cas de la pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Actionnaire(s).

19.6 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 20. Dissolution et Liquidation de la Société.

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'Actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 21. Modification des Statuts.

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 22. Loi applicable.

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2013.

L'Assemblée Générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2014.

Souscription et Libération du Capital Social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur:	Nombre d'actions souscrites:
VACON PROPERTIES S.A.	33.000 Actions
Total	33.000 Actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées en numéraire pour un montant total de trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-), lequel montant correspond au capital social de trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-) souscrit, se trouve à libre disposition de la Société, a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées et confirme qu'une société anonyme a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination Premier Innovations Group, avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Décisions de l'Actionnaire Unique de la Société

La Personne Comparante, étant la détentrice de l'intégralité des Actions de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Administrateur de classe A:

M. Benoit BAUDUIN, directeur, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

Administrateurs de classe B:

M. Patrick MOINET, directeur, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, demeurant à 156 rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg; et

M. Olivier LIEGEOIS, directeur, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme la société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Personne Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Personne Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Personne Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2013. Relation GRE/2013/2149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013079753/684.

(130098646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Extrait des résolutions écrites prises en date du 14 mai 2013

En date du 14 Mai 2013, les actionnaires de Eni South China Sea Limited («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Paolo Svara en tant que gérant de la Société avec effet en date de 14 Mai 2013;
- De nommer Monsieur Angelo Ligrone, né le 8 février 1962 à Salerno, Italie, résidant professionnellement au Capital Mansion Bld. F/25th, Room 2501, Nr. 6, Xin Yuan nan Road - Chao Yang District, 100004 Pekin, République Populaire de Chine

en tant que gérant de la Société avec effet au 14 mai 2013 et jusqu'à l'assemblée générale des associés adoptant les comptes annuels de l'année 2014.

Luxembourg, le 18 juin 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013080231/18.

(130098827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

My Energy GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg C 84.

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des membres du groupement d'intérêt économique "My Energy GIE", établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section C, sous le numéro 84, (le "Groupement"), constitué suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2019 du 20 août 2008,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX, en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1778 du 4 août 2011.

L'Assemblée est de l'accord unanime des présents présidée par Monsieur Tom EISCHEN, commissaire du gouvernement à l'énergie au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel TRAUFFLER, inspecteur principal premier en rang au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GEHL, attaché de gouvernement premier en rang au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, département de l'environnement, demeurant professionnellement à L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les membres présents ou représentés sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée a été convoquée par lettres recommandées, envoyées le 22 mai 2013, adressées à tous les membres du Groupement; preuve des convocations en a été donnée au notaire instrumentant;

III. Qu'il appert de cette liste de présence que les membres du Groupement sont présents ou représentés à la présente Assemblée, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet du groupement

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide unanimement d'accepter la modification de l'objet du groupement en modifiant l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "

Art. 3. Le groupement a pour objet de:

- promouvoir les énergies durables et renouvelables;
- promouvoir le développement du logement et l'habitat durables;
- sensibiliser et informer le public, les communes et les entreprises à l'utilisation d'énergies durables ou renouvelables;
- sensibiliser et informer le public, les communes et les entreprises à la création de logements durables tout en incluant les aides relatives au logement et à l'habitat durables;
- éduquer et informer le public, les communes et les entreprises aux économies d'énergie et à une utilisation plus rationnelle de l'énergie; ainsi qu'au niveau de la construction durable;

- assurer des formations spécifiques et la formation continue dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi que dans le domaine du logement et de l'habitat durables;
- participer à des études dans le secteur des énergies durables et de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi que dans le secteur du logement et de l'habitat durables;
- réaliser des projets au niveau national ou européen dans le secteur des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que dans le secteur du logement et de l'habitat durable;
- créer un pôle de compétences dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la construction durable;
- gérer des programmes nationaux ou internationaux sanctionnés par un label en matière d'économies d'énergie, d'utilisation plus rationnelle de l'énergie ou d'efficacité énergétique ainsi que toutes sortes d'activités accessoires liées à la gestion de tels programmes.

Les activités du groupement peuvent prévoir des activités combinées aussi bien que des activités isolées dans les différents sujets concernant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le logement durable.

En outre, le groupement pourra faire toutes les opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêts économiques."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. EISCHEN, M. TRAUFLER, G. GEHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25628. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079665/73.

(130097746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

N.D.S., New Dynamic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.558.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 mars 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 19 février 2013, de la société JALYNE S.A, Administrateur, en remplacement de la société COSAFIN S.A. dont elle terminera le mandat.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013079719/13.

(130097748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

NGP IX CanEra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.069.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013079723/12.

(130098524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.